

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 FÉVRIER 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 6 février 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Trois (3) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2017-02-18**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017
- 4- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2017
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Correspondances
- 7- Adoption du règlement numéro 750 - Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 8- Adoption du règlement numéro 751 - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations
- 9- Adoption du règlement numéro 752 - Règlement d'emprunt concernant des travaux admissibles au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)
- 10- Rémunération du personnel électoral
- 11- Autorisation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de fonds de développement des territoires
- 12- Demande de soumissions pour l'acquisition de 2 véhicules de type pick-up
- 13- Demande de soumissions pour la réfection du rang Saint-Louis Ouest
- 14- Appui au Regroupement pour un Québec en santé
- 15- Appui au Comité de mobilisation de l'agrandissement de l'école Notre-Dame
- 16- Appui au FAFAJ concernant une demande de subventions
- 17- Autorisation de signature d'une entente avec Mont-Carmel en fête
- 18- Autorisation pour la signature d'un contrat notarié concernant l'acquisition des lots 3 349 622 et 3 349 641 du cadastre du Québec
- 19- Dérogation mineure - 4081, rang des Grès
- 20- Félicitations à Monsieur François-Philippe Champagne
- 21- Période d'information
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
16 JANVIER 2017
2017-02-19**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit adopté.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 30 JANVIER 2017
2017-02-20**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 30 janvier 2017 du comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte-rendu du rapport.

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2017-02-21**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 36 922,75 \$ pour l'année 2016 et une somme de 245 501,93 \$ pour l'année 2017.

Adoptée

**CORRESPONDANCES
2017-02-22**

P-01 Ministère des Affaires municipales
Et de l'Occupation du territoire
Monsieur Frédéric Guay

SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 746

Règlement d'emprunt concernant le pavage des rues Héon et Harnois et l'implantation de bornes d'incendie sur la rue Héon.

P-02 La Mutuelle des municipalités du Québec
Madame Linda Daoust

SUJET : RISTOURNE HISTORIQUE DE 5 000 000 \$

La part attribuée à la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel s'élèvera à 11 016 \$.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 750
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE
SUIVI BUDGÉTAIRES
2017-02-23**

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

Considérant que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées.

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin.

Considérant qu'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Considérant qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin.

Considérant que l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires.

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 750 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit adopté.

Adoptée

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 751
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS
2017-02-24**

Règlement numéro 751 décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le règlement d'emprunt numéro 751 décrétant des dépenses en immobilisations soit adopté.

Adoptée

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 752
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX
ADMISSIBLES AU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)
2017-02-25**

Règlement numéro 752 décrétant une dépense de 2 267 000 \$ et un emprunt de 2 267 000 \$ pour la réfection du rang Saint-Louis Ouest dans le cadre du programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 septembre 2016.

Considérant l'annonce publique de l'octroi de l'aide financière.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que le règlement d'emprunt numéro 752 concernant les travaux admissibles au programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) soit adopté.

Adoptée

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
2017-02-26**

Considérant qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le conseil peut, par résolution, établir un tarif autre que celui établi par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire pour la rémunération du personnel électoral.

Considérant que la rémunération du personnel électoral doit être révisée selon les recommandations du président d'élection.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit pour l'élection prévue le 5 novembre 2017 :

Président d'élection	Élection par acclamation : 3 000,00 \$
	Scrutin secret : 4 000,00 \$

Secrétaire d'élection	Forfaitaire : ¼ de la rémunération du président d'élection		
Trésorier	115,00 \$ par candidat autorisé + 50,00 \$ par rapport financier d'un candidat autorisé + 32,00 \$ pour tout rapport financier additionnel		
Membres de la commission de révision (président, vice-président et secrétaire)	75,00 \$ par jour		
	Vote par anticipation	Dépouillement du vote par anticipation	Jour du scrutin
Responsable de salle (PRIMO)	125,00 \$	n/a	150,00 \$
Président de la table de vérification	125,00 \$	n/a	150,00 \$
Membre de la table de vérification	100,00 \$	n/a	125,00 \$
Préposé à la liste électorale	100,00 \$	n/a	125,00 \$
Scrutateur	145,00 \$	40,00 \$	175,00 \$
Secrétaire	125,00 \$	40,00 \$	150,00 \$
Substitut	25,00 \$		
Participation à une séance d'information	45,00 \$		

Adoptée

AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
2017-02-27

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité :

- que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel adresse une demande d'aide financière dans le cadre du programme de « Fonds de développement des territoires ».
- que le projet présenté concerne l'ajout de places de stationnement supplémentaires au Centre municipal des loisirs, des travaux d'éclairage pour le terrain de soccer ainsi que le dek hockey, l'asphaltage du terrain de basketball et l'ajout de filets de protection pour le terrain de baseball au Centre Jacques-Gauthier, l'ajout d'exerciseurs à la halte cycliste et l'achat et l'installation de mobiliers de parcs et terrains de jeux pour lesquels, la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel effectue un déboursé de l'ordre de 69 580,00 \$.
- que le conseil autorise monsieur le maire Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy, à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel la demande de versement et le protocole d'entente qui s'y rattache.

- que la Municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminé au ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION DE 2
VÉHICULES DE TYPE PICK-UP
2017-02-28**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à effectuer une demande de soumissions sur invitation pour l'acquisition de deux véhicules de type pick-up.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DU RANG
SAINT-LOUIS OUEST
2017-02-29**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à effectuer une demande de soumissions publiques pour la réfection du rang Saint-Louis Ouest.

Adoptée

**APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ
2017-02-30**

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Considérant que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Considérant que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :
 1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
 2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
- d'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée

**APPUI AU COMITÉ DE MOBILISATION DE L'AGRANDISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME
2017-02-31**

Considérant la demande d'agrandissement, par l'ajout d'espaces classes et gymnase, de l'école Notre-Dame effectuée par la Commission scolaire de l'Énergie auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel connaît une croissance constante de sa population au cours des dernières années.

Considérant la confirmation de l'augmentation de la clientèle scolaire au cours des prochaines années selon les prévisions de la clientèle scolaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, au-delà de la capacité d'accueil de l'école Notre-Dame.

Considérant que le conseil municipal est toujours soucieux du sentiment d'appartenance de ses résidents envers la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est Municipalité amie des Enfants.

Considérant la récente création du Comité de mobilisation de l'agrandissement de l'école Notre-Dame.

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche du Comité de mobilisation de l'agrandissement de l'école Notre-Dame dans ses objectifs.

Adoptée

**APPUI AU FAFAJ CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS
2017-02-32**

Considérant que l'école Notre-Dame est en croissance, et qu'il y a présentement 424 élèves de niveau primaire qui la fréquentent.

Considérant que des efforts continuels sont faits chez nous pour favoriser la réussite scolaire de nos jeunes et l'augmentation du taux de lecture, notamment par l'entente municipale-scolaire concernant l'utilisation de la bibliothèque.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est une Municipalité Amie des Enfants depuis 2010.

Considérant que la population de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est en croissance avec bientôt 6 000 résidents.

Considérant que notre municipalité investit chaque année plusieurs milliers de dollars pour les activités d'heure du conte, de la remise de bourses aux finissants montcarmelois et du Club de Lecture mis en place chaque été.

Considérant qu'une armoire publique appelée Croque-livres est disponible gratuitement à la population montcarmeloise à l'Espace urbain Desjardins, mais que les livres dévolus à la jeunesse partent très rapidement.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de subvention du FAFAJ présentée à la Table régionale de l'éducation de la Mauricie, dans le cadre du programme « Mesure dédiée à la lecture » afin d'acquérir le matériel nécessaire au bon fonctionnement des activités proposées, ainsi que d'offrir de nouvelles activités pour nos jeunes et leurs parents.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
MONT-CARMEL EN FÊTE
2017-02-33**

Considérant le désir de renouveler l'entente avec Mont-Carmel en fête et la Municipalité pour une durée trois (3) ans.

Considérant que cette entente a pour but entre autres d'encadrer le rôle et les responsabilités de chacun.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que monsieur le maire, Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Danny Roy, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel une entente avec Mont-Carmel en fête.

Adoptée

**AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT NOTARIÉ
CONCERNANT L'ACQUISITION DES LOTS 3 349 622 ET 3 349 641
DU CADASTRE DU QUÉBEC
2017-02-34**

Considérant les certificats d'adjudications que la MRC des Chenaux a fournis à la Municipalité.

Considérant que les droits de retraits n'ont pas été exercés pour chacune des propriétés.

Considérant que selon le Code civil de la province de Québec, la Municipalité se doit de faire inscrire les droits de propriété au Bureau de publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que monsieur le maire, Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Danny Roy, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel le contrat d'achat définitif des lots 3 349 622 et 3 349 641 du cadastre du Québec.

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE
4081, RANG DES GRÈS
2017-02-35**

Considérant la demande de dérogation mineure relativement à la propriété du 4081, rang des Grès, lot 3 674 483 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 6 février 2017.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soit autorisé la dérogation mineure touchant la propriété du 4081, rang des Grès, lot 3 674 483 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la marge de recul latérale droite du garage adossé existant à 1,82 m au lieu de 2 m.

Adoptée

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE
2017-02-36**

Considérant la récente nomination de Monsieur François-Philippe Champagne comme ministre du Commerce international au gouvernement canadien.

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal souhaite ses plus sincères salutations à Monsieur François-Philippe Champagne pour sa récente nomination ministérielle.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2017-02-37

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 19 h 55.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
